

Cour des Comptes
Le Premier Président

La Cour des comptes célèbre en 2007
le bicentenaire de sa création par Napoléon 1^{er}.

Elle est une cour de justice dans un
Etat de droit et assiste le Parlement et le
Gouvernement dans le contrôle de l'exécution de
la loi de finances.

Bien souvent, le citoyen ne connaît d'elle
que ses rapports publics qui ne sont que la partie
la plus "médiatisée" d'un considérable travail de
vérification et de certification des comptes, de
contrôle du bon emploi des fonds publics et
d'évaluation des politiques publiques. Depuis 2000 ans,
elle s'attache ainsi à donner son plein effet
au principe affirmé par l'article 15 de la
Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen :
" La société a le droit de demander compte
à tout agent public de son administration. "

Philippe Legorin



MAYOTTE Rf 0,54€



NOUVELLE-CALÉDONIE Rf 110F



FRANCE 0,54€



POLYNÉSIE FRANÇAISE Rf 90F



SP&M Rf 0,54€



TERRES FRANÇAISES Rf 0,90€



WALLIS ET FUTUNA Rf 105F

